

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 16 du mois de Février, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Mardi 21 Février 2017 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mr TURCAUD, Mme PAJOU, Mr CHUPEAU.

Absents: Mr MATHONNEAU, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme RAUD, Mme DE LA TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 Janvier ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Mr CHUPEAU informe qu'il a relevé une erreur matérielle dans le compte rendu. La procuration qu'il a donnée a été remise à Mme TRIGATTI et non à Mme de la TOUR. Mme le Maire prend note pour rectification.

Le procès-verbal de la séance du 10 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017-02-01 AMENAGEMENT DE ST HILAIRE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'aménagement de Saint Hilaire progresse. Elle propose aux conseillers de prendre connaissance des cartes du futur aménagement projeté.

Elle explique que l'aménagement présenté débute de l'entrée de bourg côté La Jaudonnière et jusqu'à la route de la Branjardière. Une discussion s'engage autour de l'aménagement du carrefour des routes départementales.

Mme le Maire informe ensuite le Conseil Municipal, l'estimatif du projet. Elle explique que le projet pourrait être divisé en deux tranches. Une première tranche située devant l'église et jusqu'au carrefour pourrait être engagée dans l'année. Quelques éléments d'aménagement seront revus avec la commission afin de faire baisser financièrement le projet. Le Conseil municipal valide l'avant-projet sous réserve de faire baisser l'enveloppe. Mme le Maire propose de retravailler le projet et de présenter un estimatif à la prochaine réunion.

Mme le Maire explique que plusieurs subventions pourraient être demandées pour cet aménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention FSIL (Fond de Soutien à l'investissement local), au titre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics.

Il est également proposé de déposer une demande de subvention au titre du contrat de ruralité état auprès du guichet de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

AUTORISE Mme le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

Mme le Maire explique qu'afin de poursuivre leur mission la SPL nous propose une nouvelle convention maîtrise d'œuvre. Celle-ci comprend la rédaction des marchés, le suivi des travaux et la réception. Leur proposition s'élève à 4.3 % du montant des travaux HT de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

VALIDE la convention de maîtrise d'œuvre rémunéré à hauteur de 4.3 % du montant des travaux HT.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-02-02- AUTORISATION DE PAIEMENT PREALABLE

Mme le Maire explique que plusieurs factures d'investissement sont à régler avant le vote du Budget 2017. Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des factures suivantes :

Budget Communal :

Compte 21578 - GARAGE COTTEREAU – CAMION OPEL: 15 032 €
Compte 2151 - GUYONNET TP –CHEMIN MITOYEN ST LAURENT : 1 477.50 €.
Compte 2151 - CHARPENTIER TP – CHEMIN DES BRIONNIERES : 5 310.00 €
Compte 2051 - SEGILOG- DROIT ACCES LOGICIEL : 3 972 €
Compte 2188 - YP CONCEPT – CELLULE DE REFROIDISSEMENT : 2 436.00 €
Compte 21531 – NATIXIS FACTOR POUR GIRAUD TP RESEAU EAU PLUVIALE : 2 065.20 €
Compte 21318 - ESCIE – TRAVAUX AMENAGEMENT ACCESSIBILITE SALLE DU PETIT CLOS – 984.42 €
Compte 21312 - CMB – GARDE CORPS ECOLE – 1 100.29 €

Budget Lotissement des Vergers :

Compte 605 - ENEDIS – SUPPRESSION COMPTEUR : 423.60 €
Compte 605 - CHARPENTIER TP – DEPLACEMENT DE RESEAUX : 4 746.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

AUTORISE Mme le Maire payer les dépenses ci-dessus avant le vote du budget 2017.

2017-02-03- PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2 (PEDT 2)

Mme Le Maire explique que le projet éducatif de territoire a été mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires. Ce document correspond à l'écriture de la politique enfance jeunesse de la Commune. Le PEDT 1 validé en 2014 arrive à son terme (la validité du document est de 3 ans).

Le PEDT 2 doit donc être écrit afin de continuer à percevoir le fond d'amorçage (d'environ 6000 € par an).

D'autre part, plusieurs interrogations ont émergées concernant l'organisation des TAP à la rentrée 2017 :

- Educateur sportif de l'intercommunalité ne sera peut-être plus mis à disposition.
- Des passerelles seront peut être possible avec le futur Centre de Loisirs.
- Les accueils de la garderie et des TAP ne sont pas déclarés aujourd'hui une réflexion est également en cours à ce sujet (participation de la CAF à hauteur de 0.53cts par heure d'accueil et par enfant).
- Le PEDT 2 doit être déposé avant fin mars en cas de changement des horaires de l'école.

Les délais étant très courts, la municipalité a décidé de se faire accompagner par les Francas dans ce dossier. Cette intervention s'élève à 1800 €. Ce prix comprend, un accompagnement sur l'écriture de l'évaluation du PEDT 1, la réflexion sur le futur mode opératoire, l'écriture du PEDT 2 et également l'accompagnement pour la déclaration des accueils à la DDCS (DDJS). Ce prix comprend également un accompagnement dans la mise en place des TAP, l'accès à des outils ressources pour le service à l'enfance et une évaluation régulière des TAP.

Le prochain comité de pilotage est fixé le Lundi 6 Mars 2017, en accord avec Mme BOUDEAU, inspectrice de Chantonnay. L'ensemble de la commission enfance jeunesse y sera conviée.

Le Conseil Municipal prend note de l'ensemble des informations sur ce dossier, et charge Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ et Mr PEAUD de continuer d'avancer cette affaire.

2017-02-04 ENFOUISSEMENT RUE DU ROC

Mme le Maire donne la parole à Mr PICANT concernant le projet d'enfouissement des réseaux rue du Roc. Celui-ci explique que l'estimatif final a été transmis par le SyDEV. Il informe que le coût de l'enfouissement des réseaux rue du Roc s'élève à 59 604 € avec une participation communale de 25 575 €. Le coût de l'éclairage public dans la rue s'élève à 10 141 € avec une participation communale de 5 071 €.

Ainsi le montant total de l'opération pour la collectivité sera de 30 646 €, alors que le coût total de l'opération est de 69 745 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:
VALIDE l'opération d'enfouissement et d'éclairage public de la rue du Roc pour un montant de 30 646 €
(enfouissement : 25 575 € et éclairage : 5 071 €).

2017-02-05 COURRIER DE LA CHAMBRE DES METIERS ET L'ARTISANAT

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la Chambre des métiers et de l'artisanat concernant Mr PIZON et Mme BRUNET, artisans boulangers sur notre commune. Ce courrier concerne le bâtiment de la Boulangerie et le projet de construction d'un nouveau bâtiment dans le lotissement des Vergers. La Chambre des Métiers et de l'artisanat souhaite savoir si la commune serait prête à construire le bâtiment en lieu et place des Boulangers, de leur louer puis leur vendre. Mme le Maire explique que le bâtiment doit être mis à disposition en Juin 2018. Un débat se lance autour des projets de mandat et des moyens financiers de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas intervenir dans ce dossier.

DEMANDE à Mme le Maire d'accompagner Mr PIZON et Mme BRUNET, dans les démarches de demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

2017-02-06 QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant le remplacement d'un candélabre rue de la tour. Il explique qu'il doit être remplacé suite au passage d'un camion. Le SyDEV a fait suivre un devis d'un montant de 1 070 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE le remplacement du candélabre rue de la tour pour 1 070 €.

Mr Yves PICANT explique qu'à la suite de la création d'un réseau d'eau pluvial dans le bourg de Saint Hilaire, un problème sur la traversée de route du réseau a été détecté. Cela pourrait engendrer une inondation chez les riverains. Ainsi, Mr PICANT présente le devis de reprise de la traversée de route. Le devis émanant de l'entreprise GIRAUD TP, s'élève à 1 818.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de faire réaliser les travaux de traversée de route par l'entreprise GIRAUD TP 1 818.00 € TTC.

Mme le Maire demande à Mr PICANT d'informer le Conseil Municipal sur le dossier de la Chaudière. Celui-ci explique les dernières évolutions et informe qu'un rendez-vous a de nouveau été posé avec les différents acteurs de ce dossier.

Mme le Maire souhaite informer le Conseil Municipal des frais engendrés par le déplacement des réseaux dans le lotissement des vergers. Elle rappelle que le prix de vente des parcelles pour les commerces a été fixé à 18 € HT par le Conseil Municipal. Le lotissement étant soumis à une TVA dite sur marge le prix TTC du M² est de 19.90 € TTC.

Mme le Maire rappelle que l'ensemble des terrains sont d'une surface de 1027 m².

Mme le Maire donne ensuite le détail des frais de déplacement de réseaux, induit par la nouvelle division de parcelle. Le Coût total s'élève à 9 150 € TTC. Le Conseil Municipal prend note de cette information.

Mr Yves PICANT demande à Mr CHUPEAU la date d'achat des projecteurs du terrain de sport. Celui-ci informe qu'ils ont été achetés en 1980. Mr PICANT explique que le devis pour le remplacement des projecteurs du stade est en cours.

Mme le Maire rend compte des commissions intercommunales. Elle informe les Conseillers conseillés de leur intégration à la commission souhaitée.

La séance est levée à 21h07.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.